

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-110 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Désignation du représentant de l'intercommunalité pour l'association Adopta.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité du Sud Artois adhère à l'association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA) qui regroupe une centaine d'acteurs publics et privés (collectivités, EPCI, Universités, Aménageurs, lotisseurs, bureaux d'études, architectes, paysagistes, entreprises du BTP) qui ont pour objectif de promouvoir la gestion durable et intégré des eaux pluviales.

Monsieur le Président précise le champ d'intervention de cette association qui intervient sur les régions Hauts de France et Grand Est en offrant à ses adhérents la possibilité de disposer d'une plateforme de conseils et de retours d'expériences sur la gestion alternative des eaux pluviales.

Monsieur le Président souligne que plusieurs projets d'aménagements ont été réalisés en appliquant les principes de gestion alternative des eaux pluviales (travaux d'aménagement de la rue de la République, du Chemin des Anzacs, de la rue de Paris) permettant d'obtenir des aides conséquentes de l'Agence de bassin sur les travaux de dé raccordement des eaux pluviales aux réseaux d'assainissement d'eaux usées.

Monsieur le Président indique que l'intercommunalité du Sud Artois est représentée au sein du Conseil d'Administration par un représentant élu par l'assemblée délibérante et que cette représentation est habituellement dévolue au Vice-Président en charge des voiries et infrastructures.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Gérard DUE pour occuper cette fonction.

Considérant la candidature unique de Monsieur Gérard DUE en tant que représentant élu de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA).

Considérant que le nombre de candidat en lice est identique au nombre de candidat à désigner, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à un vote à main levée.

A l'issue de ce vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Nombre de suffrages exprimés : 78

Majorité absolue : 40

A été élu à l'unanimité des suffrages exprimés et immédiatement installée dans ses fonctions représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA) : Monsieur Gérard DUE.

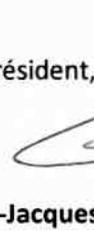
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2020-110 du 14/09/2020

Election Représentant Association Adopta.